

Haras du L.H.

La Houdairie, Contest, 53100 Mayenne, France
Tel: (0033) (0)2 43 00 28 45 Fax: (0033) (0)2 43 30 25 48

No. TVA: FR 49447516949
Siret: 447 516 949 00016 Code: APE 926 C

<http://www.HarasduLH.com>
email: info@HarasduLH.com

CONTRAT DE SAILLIE (SEMENCE REFRIGEREE) DE L'ETALON

SAISON DE MONTE 2010

Réservation d'une carte de saillie pour la jument :-

Nom de la jument

No SIRE.....

Centre d'insémination

Les détails supplémentaires de la jument sont tenus d'être entrés sur le bon de commande

L'éleveur

Mme, Melle, Mr

Prénom

Adresse :

.....

Code Postale

Tel

Email

Conditions – Note : Les termes et conditions sur www.harasdulh.com sont applicables

1. L'éleveur achète une carte de saillie pour la saison de monte 2010

2. *Semence réfrigérée* Pour les étalons disponibles en réfrigérée (page Tarifs) la semence sera normalement disponible pour toute la saison de monte. Si l'étalon choisi n'est pas disponible le jour de la demande, un autre étalon peut être choisi. Toute facturation et conditions sera réactualisé sur ce deuxième choix.

Si la jument est vide, une réduction de 50% sera effectuée l'année suivante si l'étalon est disponible. La preuve vétérinaire doit être fournie avant le 1er décembre de l'année d'insémination.

Semence congelée Les contrats de saillie pour les étalons disponible en semence congelée se trouvent sur la page <http://www.harasdulh.com/contracts.php>

3. Tous les frais de transport, (transport par TNT ou DHL, le prix du certificat sanitaire d'importation) sont payables par l'éleveur

Paiement

1. La saillie sera sujette d'une TVA de 5,5%, le transport 19,6%.

2. Deux cheques doivent être envoyés (les valeurs de cheque 1 et cheque 2 peuvent être trouver sur le page "Tarifs" sur www.harasdulh.com)

3. La facture sera fourni après toutes les livraisons, quand la jument est pleine ou à la fin de la saison de monte.

Cheque 1 (Réservation) = 50% x (Prix de saillie HT + TVA @ 5.5%) + 110 Euros en avance pour les frais de transport (encaissable a la réservation)

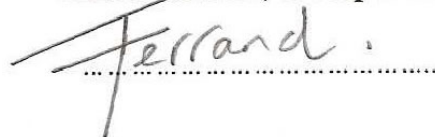
Cheque 2 (La Solde) = 50% x (Prix de saillie HT + TVA @ 5.5%) encaissable 30 jours suivant la première livraison de la semence. Pour les juments inséminées au Haras du LH, le deuxième cheque sera encaisser 30 jours suivant la première insémination

3. Pour la semence congelée, la facture sera fourni dans les 30 jours suivant la livraison. Pour la semence réfrigérée, la facture sera fourni après toutes les livraisons, quand la jument est pleine ou a la fin de la saison de monte.

4. La réservation et cheque 2 seront remboursés s'il y avait annulation avant que la semence soit expédiée

Fait à

Fait à Contest, le responsable


.....

Le.....

Signature de l'éleveur ou représentant autorisé